

Belvaux/Sanem, le 1 septembre 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail en date du 21 août 2025, réf N° **3A/2025/2718/166**, la société

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SANEM

a eu l'autorisation pour la modification d'une maison relais à Belvaux, 60A, rue Sigefroi.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du l septembre 2025 au 13 octobre 2025 inclus.

La secrétaire,

Marion Greven

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

la hourgmestre

Simone Asselborn-Bintz